

Procédure d'inscription à un enseignement dispensé par l'Ecole de biologie de la Faculté de biologie et médecine de l'UNIL et validation des crédits acquis

1. Muni d'une attestation d'immatriculation de son université d'origine et de sa carte d'immatriculation l'étudiant s'adresse au secrétariat^a de l'Ecole de biologie, pour s'inscrire comme étudiant externe.
2. L'étudiant procède à son inscription aux enseignements et examens directement auprès de la faculté ou via logiciel de gestion des études « SylviaAcad » en respectant les délais^b.
3. Suite à la publication des notes, la faculté émet un relevé de notes officiel/appréciation (échoué/réussi) à l'attention de l'université d'origine. Ce relevé est transmis par l'étudiant au secrétariat de sa Faculté d'origine. Parallèlement, les facultés peuvent établir des listes d'étudiants avec notes et crédits obtenus qu'elles envoient aux facultés partenaires pour contrôle.

^a Conseillère aux études de l'Ecole de biologie: biologie-etudiants@unil.ch

^b Délai d'inscriptions aux enseignements et examens :

Semestre d'automne : 14 septembre au 11 octobre 2015
Semestre de printemps : 22 février au 20 mars 2016

Délai pour inscription tardive : Les inscriptions tardives aux enseignements et aux examens sont acceptées durant 2 semaines après le délai fixé moyennant une taxe de Fr. 200.-. Passées ces 2 semaines, aucune inscription ne pourra être enregistrée

Liens utiles : <http://www.unil.ch/ecoledebiologie/home.html>